

## PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13.01.23

Par lettre en date du 06.01.2023, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire, dans la salle de la mairie, pour le vendredi 13 janvier 2023, afin de délibérer sur les questions suivantes :

### Ordre du jour :

- 1 – Appel nominatif des conseillers.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance.
- 3 – Approbation du procès-verbal précédent.
- 4 – Rapport du Maire.
- 5 – Dossier 1 : Convention SDEI.
- 6 – Dossier 2 : Débat sur Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi.
- 7 – Dossier 3 : Personnel communal : RIFSEEP, emplois saisonniers...
- 8 – Dossier 4 : Approbation plan schéma de distribution eau potable.
- 9 – Dossier 5 : Taxe d'Aménagement.
- 10 – Dossier 6 : Demandes de subvention.
  - Questions diverses.

Le Maire de Pouligny Notre-Dame certifie que la liste des délibérations étudiées lors de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122.25 de code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis le 13 janvier 2023 à 20 heures, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur DEVAUX Samuel, Maire.

### 1 – APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

**Présents** Mmes et MM. DEVAUX Samuel, JEOMEAU Bernard, DAUDON Christèle, PICHON Stéphanie, GAUTIER Alain, JAMBUT Denis, PÉRICHON Damien, MAUTRET Adeline, POURTIÉ Alain, MOUSSEAU Marie-Christine, BOURDEIX Florence, GAUDON Nadine, CHENUT Claude.

**Excusés** : ADAM Benjamin, BIGUE Angélique.

**Absent** :

### 2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bernard JEOMEAU a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### 3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 22 novembre 2022.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé par l'assemblée.

### 4 – COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE

- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
  - Vu la délibération du Conseil Municipal de Pouligny Notre-Dame du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal au Maire de Pouligny Notre-Dame,
- Monsieur le Maire donne les décisions prises conformément à sa délégation : aucune décision n'a été prise.

### 5 – Convention adhésion service conseil en énergie partagé du SDEI.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que vu la conjoncture énergétique actuelle, il convient d'établir un diagnostic précis afin de maîtriser les dépenses et développer les énergies renouvelables.

Pour ce faire, il conviendrait d'adhérer au Service de Conseil en Energie Partagé du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Service de Conseil en Energie Partagé du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à intervenir entre la commune et le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre.

Vote de la délibération : à l'unanimité.

**DCM N°2023-01**